

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

ÉCOLE ROBERT-GRAVEL

RÉVISION MAI 2026

Encadrement local en évaluation des apprentissages — un document à valeur légale définissant les normes et modalités propres à notre école.

Introduction

Le présent document traite de l'encadrement local en évaluation des apprentissages. Il a une valeur et une portée légales et définit les aspects de l'évaluation qui relèvent de l'école. Il découle des changements majeurs apportés au Régime pédagogique entrés en vigueur le **1er juillet 2011** et tient compte de la Loi sur l'instruction publique (LIP), du Régime pédagogique (RP), du Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles ainsi que de l'Instruction annuelle en vigueur.

Destinataires

- Direction d'établissement
- Équipe-école
- Enseignantes et enseignants

Fondements légaux

- Loi sur l'instruction publique (LIP)
- Régime pédagogique (RP)
- Guide de gestion de la sanction des études
- Instruction annuelle du MEQ

« Évaluer est un processus complexe qui se fonde en grande partie sur le jugement professionnel de l'enseignante ou l'enseignant. » — Politique d'évaluation des apprentissages, p. 32

Valeurs fondamentales de l'évaluation

Au Québec, les valeurs fondamentales et instrumentales de la Politique d'évaluation des apprentissages sont d'une importance primordiale afin d'assurer l'égalité des chances et la réussite pour tous les élèves.

Justice

Assurer un traitement juste et impartial pour chaque élève dans toutes les situations d'évaluation.



Égalité

Garantir les mêmes droits et les mêmes chances à tous les élèves, sans discrimination.



Équité

Adapter les conditions d'évaluation pour répondre aux besoins particuliers de chaque élève.

Cohérence

Alignement entre les pratiques d'évaluation et les objectifs pédagogiques du programme.

Rigueur

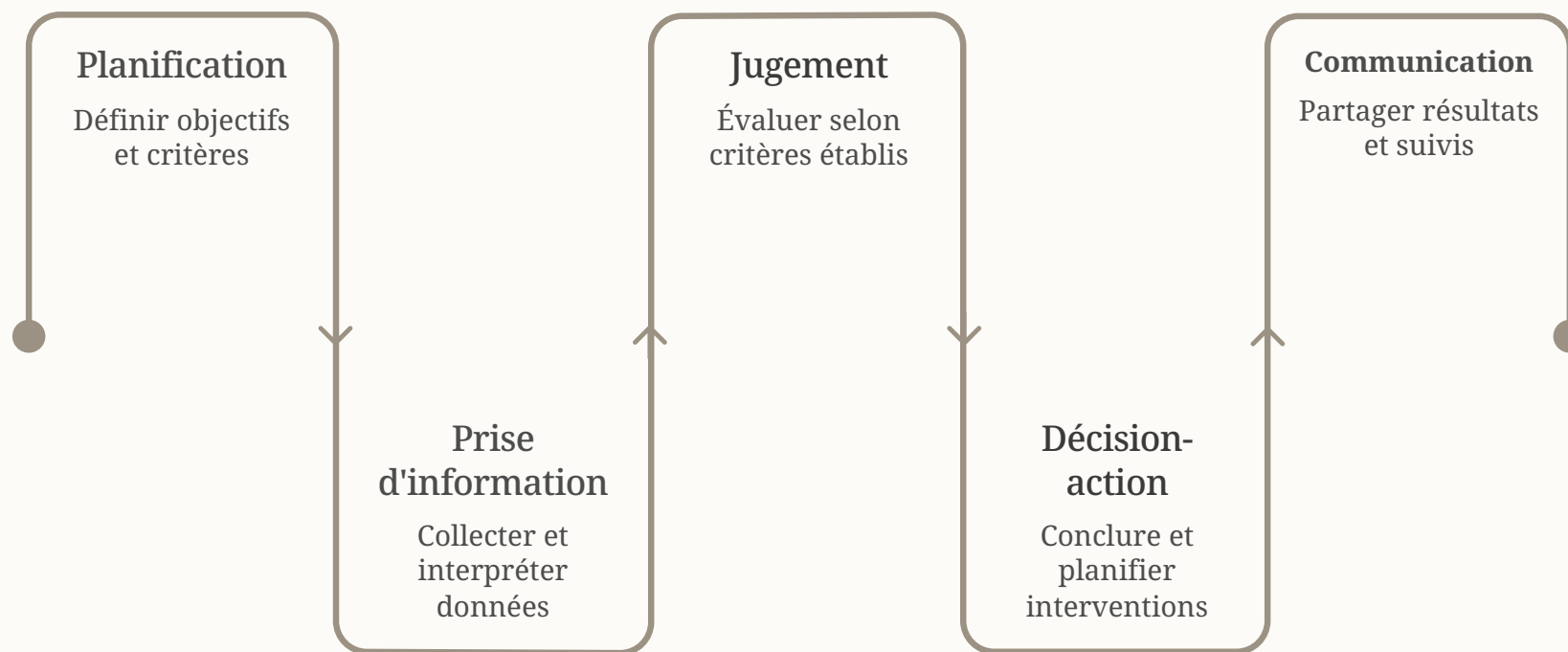
Application méthodique et précise des critères d'évaluation établis.

Transparence

Communication claire des attentes, des critères et des résultats aux élèves et aux parents.

Les Étapes du processus d'évaluation

Les normes et modalités en évaluation rédigées par l'équipe-école respectent les étapes qui composent le processus d'évaluation des apprentissages.



Ce processus cyclique guide l'ensemble des pratiques évaluatives à l'École Robert-Gravel, assurant une cohérence entre l'aide à l'apprentissage et la reconnaissance des compétences tout au long du parcours scolaire de l'élève.

- ① La qualité de la langue écrite et parlée constitue un souci transversal à toutes les étapes du processus d'évaluation.

Planification de l'évaluation

L'évaluation des apprentissages s'effectue dans le respect des programmes d'études et des paramètres du ministère de l'Éducation au regard du Programme de formation, des Cadres d'évaluation et de la Progression des apprentissages.

1 Programmation individuelle

Chaque enseignante, enseignant établit la programmation de ses évaluations pour chacune des étapes en priorisant l'acquisition des connaissances et des compétences.

2 Planification globale d'équipe

À la rentrée scolaire, l'équipe disciplinaire-niveau établit une planification globale comportant les compétences d'évaluation ciblées à chacune des étapes, remise aux parents en début d'année.

3 Planification détaillée

À partir de la planification globale de l'équipe disciplinaire-niveau, l'enseignante ou l'enseignant établit sa planification détaillée tenant compte de l'aide à l'apprentissage et de la reconnaissance des compétences.

- ❑ L'équipe disciplinaire de chaque niveau planifie la pondération à accorder aux épreuves imposées ou proposées par le CSSDM, aux prototypes du MEQ ou aux autres épreuves communes pour le résultat de l'étape 3 (Bilan).

Différenciation en évaluation

La différenciation en évaluation fait partie intégrante de la planification. Elle permet de tenir compte de la situation de tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins particuliers.

Différenciation pour tous

L'enseignante ou l'enseignant, avec la collaboration de son équipe disciplinaire, planifie des situations d'apprentissage et d'évaluation permettant de différencier par l'enrichissement, les contenus, les productions, le processus et la structure.

Adaptations pour besoins particuliers

Pour les élèves ayant des besoins particuliers, l'enseignante ou l'enseignant précise dans sa planification les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert et le temps accordé — souvent mentionnées dans le plan d'intervention.

Rétroactions efficaces

L'enseignante ou l'enseignant prévoit et adapte des rétroactions efficaces à fournir à l'élève en cours et suite aux situations d'apprentissage et d'évaluation, en fonction des besoins de l'élève.

Prise d'information et interprétation des données

La prise d'information et l'interprétation des données sont la responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant. Les élèves doivent être informés de ce qui est attendu — critères, exigences — dans les tâches à exécuter.

Moyens informels

- Observations en classe
- Entrevues individuelles
- Questions orales et écrites

Moyens formels

- Grilles d'évaluation critériées
- Listes de vérification
- Analyse des productions d'élèves
- Fiches d'autoévaluation

i L'équipe disciplinaire du niveau adopte une interprétation commune des exigences liées aux critères d'évaluation du Programme de formation et du cadre d'évaluation, notamment en précisant des indices observables. Les moyens de prise d'information sont adaptés pour les élèves ayant des besoins particuliers (entrevue, usage d'un ordinateur, soutien technique par un pair, etc.).

Jugement Professionnel

Le jugement est une responsabilité exclusive de l'enseignante ou l'enseignant. Il repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.

Partage d'informations

Dans la mesure du possible, les enseignantes et enseignants ayant contribué au développement d'une même compétence partagent leurs informations sur les apprentissages de l'élève.

Critères de fin d'année

À la fin de l'année scolaire, l'enseignante ou l'enseignant utilise les critères issus du cadre d'évaluation pour tous les élèves, portant un jugement sur les connaissances et compétences disciplinaires.

Mention « Non-évalué » (NE)

En cours d'année, en cas d'absence motivée ou d'événement exceptionnel, l'enseignante ou l'enseignant peut inscrire « NE » lorsque les traces recueillies sont insuffisantes pour porter un jugement. En fin d'année, toute utilisation de NE au bulletin final doit être discutée avec la direction.

Décision-Action

À la fin de chacune des étapes, tout élève présentant un échec académique dans au moins une discipline sera encadré par ses enseignantes, enseignants ainsi que certains intervenants de l'équipe-école pour entreprendre des actions concrètes visant sa réussite.



Absence de travaux

Lorsqu'un élève s'abstient de remettre un travail ou de se présenter à une évaluation (absences non motivées), la note de « 0 » peut être attribuée après des interventions pédagogiques appropriées. Elle reflète uniquement l'absence de preuves d'apprentissage.




Plagiat et tricherie

Pour toute situation de plagiat (IA, tricherie, copier, vol de documents, etc.), l'élève obtient la note de **zéro (0%)** et cette information est consignée au dossier. L'école informe l'élève et ses parents que cette situation est inacceptable.



Plan d'intervention atteint

Lorsqu'un élève atteint les objectifs visés dans son plan d'intervention (PI) ou son plan de redressement, l'enseignante ou l'enseignant peut soumettre à la direction le nouveau résultat disciplinaire de l'étape concernée.

 La note de « 0 » ne constitue pas une sanction disciplinaire. Elle reflète uniquement l'absence de preuves d'apprentissage selon le jugement professionnel de l'enseignante ou l'enseignant.

Communication en cours et en fin d'année

La communication régulière avec les parents est essentielle pour assurer le suivi du cheminement scolaire de chaque élève. Un bulletin est envoyé aux parents à la fin de chacune des étapes.



Élèves en difficulté

Chaque mois, des informations sont transmises aux parents des élèves présentant des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou de comportement, sous diverses formes : appel téléphonique, courriel, commentaire dans l'agenda, notes dans Mozaïk, etc.

Compétences transversales

Les compétences transversales faisant l'objet d'un commentaire sont choisies par l'équipe d'enseignantes et enseignants. L'équipe-école adopte un outil d'appréciation (grille d'observation) pour communiquer une force et un défi à relever.

- ✔ La qualité de la langue écrite et parlée est valorisée dans toutes les situations d'apprentissage et d'évaluation, en encourageant une expression claire et pertinente.